

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

 Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

 Bâti

 Limites communales

 Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
17	Emplacement réservé n° 17 : Bassin tampon	Commune	1,143
18	Emplacement réservé n° 18 : Aire de repos	Commune	0,291
19	Emplacement réservé n° 19 : Aménagement d'espace vert	Commune	0,108

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7750 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DGFIP 2019,
Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil
le 31/01/20

 CITADIA
CONSEIL

 even
CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX

Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ ARDILLIÈRES

